

Treize des missions diplomatiques du Canada à l'étranger comptent des attachés militaires qui, en plus de se tenir directement en contact avec les autorités militaires locales, aident les chefs de mission de leurs conseils en matière de défense. A Washington et à Londres, il existe une mission militaire des trois armes, appelée Etat-major interarmes du Canada, dont les principaux officiers sont attachés à l'ambassade et au haut commissariat respectivement. Les présidents de ces missions sont les principaux conseillers militaires des chefs de mission susmentionnés et représentent le Comité des chefs d'état-major du Canada lorsqu'il est question des aspects militaires du Traité de l'Atlantique-Nord.

### Le Traité de l'Atlantique-Nord

La Division de liaison avec la défense a été créée lors de la première réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord, l'une des raisons principales de sa création étant de coordonner le travail du Ministère dans le domaine des nombreuses activités internationales qui doivent s'exercer dans le cadre du Traité de l'Atlantique-Nord. Ces activités se sont multipliées et ont sensiblement grandi en importance. Les entretiens entre les parties au Traité de l'Atlantique-Nord, qui ont eu lieu presque continuellement à Londres et à Washington, ont nécessité la préparation d'instructions pour les représentants canadiens nommés non seulement par le ministère des Affaires extérieures mais également par d'autres ministères intéressés tels que la Défense nationale, le ministère du Commerce et le ministère des Finances. Quoique les travaux relatifs aux aspects économiques du Traité de l'Atlantique-Nord aient été confiés à la Division économique et que l'on ait procédé à une certaine décentralisation dans d'autres domaines, la Division de liaison avec la défense a continué de remplir son rôle de coordination au sein du Ministère.

L'agression de Corée et la faiblesse inquiétante des moyens de défense de l'Europe occidentale ont obligé les gouvernements de l'Atlantique-Nord à s'occuper avant tout de renforcer leur défense collective et à constituer le plus rapidement possible en Europe occidentale une force suffisante pour prévenir toute agression. D'autre part, le vaste objectif qui consiste à accroître la prospérité des pays de l'Atlantique-Nord n'a pas été négligé.

Dès avant l'agression nord-coréenne, le Conseil de l'Atlantique-Nord, à sa réunion de Londres en mai dernier, avait déjà formulé la théorie de "l'équilibre des forces collectives". Comme le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures le déclarait dans son rapport du 5 juin, à la Chambre des communes, ce n'est rien de moins que l'application de principe de la répartition internationale du travail entre les membres de la communauté nord-atlantique en vue de leur défense commune. Déjà le 1er avril, à La Haye, les ministres de la Défense étaient tombés d'accord sur divers plans militaires provisoires. Ces plans furent améliorés au cours de l'été. Au même moment, ce que M. Acheson appelait avec raison une "révolution" se